

Collectif pour la protection du site Bastille-Jalla-Rachais

Note de synthèse V 6 du 11-10-2021

Pourquoi et comment protéger le site Rachais Jalla Bastille ?

« Il y a deux réservoirs de biodiversité d'importance régionale, la Bastille et le Drac. » (PLGE Plan Local de Gestion de l'Espace - Métropole 2000).

Résumé : *L'ensemble du site Bastille-Jalla-Rachais, d'un grand intérêt naturaliste et patrimonial, est très fréquenté. Il subit diverses dégradations. Il a besoin d'être géré et protégé. Ce dossier fait le point sur les problèmes recensés et fait des propositions concrètes pour un plan global d'aménagement et de protection du site. Il pourrait être l'amorce d'un plan global d'aménagement, de gestion et de protection des coteaux de la cuvette grenobloise.*

Localisation et vue d'ensemble



Ce dossier reflète l'état de la réflexion de notre groupe. Nous avons par ailleurs rassemblé de très nombreux documents (cartes, études, courriers, etc.) relatifs à la protection de ce site sur une période de vingt ans.

Notre groupe comprend actuellement :

- Élisabeth Chantrieux, militante de l'environnement
- Philippe Dubois, vice-président de FNE 38,
- Sophie D'Herbomez-Provost, Présidente d'honneur de la FRAPNA-Isère
- France Mercier Chamorand, architecte, correspondante FNE-38 à La Tronche

- Roger Marciau, naturaliste (botaniste), ancien membre du Conseil Scientifique des Conservatoires d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes et du Conseil scientifique et technique du Conseil général de l'Isère
- Vincent Plauchu, économiste et auteur de " *Socio-économie de l'environnement : problèmes, analyse et stratégies d'acteurs* ", trésorier des Verts de Meylan et référent du groupe local "Agglo-Nord-Est-Chartreuse" d'EELV
- Dominique Tatur, citoyenne engagée dans la protection de la nature et l'histoire économique
- J. Wiart, ingénieur agronome et auteur de " *État de l'environnement dans l'agglomération grenobloise* ", ancien conseiller municipal de Grenoble, ancien Vice-Président de l'Union de quartier Centre-Ville

I/ Pourquoi protéger/aménager le site des Monts Jalla et Rachais/Bastille ?

La nécessité d'un plan de protection et d'aménagement de l'ensemble de ce site résulte à la fois de son grand intérêt et de l'importance des menaces le concernant.

A/ Le grand intérêt du site

➤ Intérêt naturaliste du site :

- * Identifié comme réservoir de biodiversité dans le SCOT.
- * Territoire couvert par deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) (intérêt biologique remarquable) : la grande ZNIEFF « Les versants méridionaux de la Chartreuse » de type 2, dont une ZNIEFF de type 1 « Monts Jalla et Rachais » remarquable pour la qualité de son système flore et faune et ses habitats naturels.
- * Zone naturelle des pentes de la Bastille AV3B - Site inscrit à l'inventaire des sites naturels par arrêté du 30 septembre 1942

Sur le caractère exceptionnel de ce site, voir le diaporama joint : Une biodiversité remarquable

➤ Intérêt historique et patrimonial :

- * Site historique inscrit, ensemble des fortifications.
- * Site Patrimoine Remarquable (SPR) (ex Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) créée par délibération du conseil municipal en 2013).

➤ Une aire récréative appréciée des Grenoblois

- * Site très fréquenté pour la marche à pied, le footing, la randonnée, le trail, le piquenique et les jeux, l'accrobranche, etc.
- * Un site touristique à fort enjeu économique : le téléphérique, les restaurants et les annexes...

B/ Les menaces sur les habitats naturels

➤ Un des sites les plus fréquentés de l'Isère

- * On observe des phénomènes de dégradation du terrain, d'érosion du sol, de destruction des espèces végétales par piétinement liés à la forte fréquentation du site par des piétons, vététistes, grimpeurs... et des animaux (chiens,...).
- * On observe des conflits d'usage entre flore et faune sauvage d'une part, et habitat et agriculture d'autre part.
- * La fréquentation de La Bastille est devenue fortement automobile alors que le stationnement sur le glacis n'existait pas dans les années 60. Cette circulation rend la promenade des piétons quasiment impossible le week-end par la route de la Bastille.

➤ **Un site menacé par l'urbanisation et le mitage**

- * Construction (légale) de deux maisons à Grenoble sur la Bastille (Famille Gras)
- * Construction (illégal) sur La Tronche : transformation d'un cabanon de vigne en maison d'habitation sans permis de construire en zone rouge en violation du Code de l'Urbanisme (P. V. dressé le 07 février 2017 par agent assermenté de la DDT).
- * Clôtures récentes et grillages faisant obstacle à la faune sauvage (maisons et terrains clos de la famille Gras ainsi que vignes entourées de clôtures électrifiées sur Grenoble par Le Père Gras).
- * Défrichage sans autorisation communale dans la ZNIEFF de type 1 sur Grenoble (vignes du Père Gras). (cf. la lettre recommandée de la mairie de Grenoble en 2017, signée de V Fristot, rappelant que ces terrains sont situés en SPR).
- * Le local des tickets de l'ancien télésiège a été transformé en sandwicherie par M. Gras puis un chalet de bois a été ajouté dans les années 2000, alors que toute création d'une nouvelle activité commerciale sur le glaciis était interdite.

Sur ces atteintes, cf. la lettre de l'adjoint au maire de Grenoble et du service de contrôle de la légalité de la ville de Grenoble en 2006 constatant des infractions

➤ **Un site moins protégé par le PLUI que par le PLU**

- * Il y a eu des changements de nature d'occupation des sols sur Grenoble et La Tronche :
Création de grandes zones agricoles, sur Grenoble et sur la Tronche :
 - des terrains classés N dans l'ancien PLU sont dorénavant classés A dans le PLUI :
La plus grande prairie sèche « naturelle » de 2 hectares classée en zone agricole A. des zones aujourd'hui reboisées depuis 40 ans sont inscrites en prairies sèches (As), malgré le signalement d'erreur.
 - une zone agricole a été inscrite dans la zone rouge de chute de blocs du PLUI alors que la forêt y joue un rôle de protection des habitations.

➤ **Un risque de disparition des ruines de la fortification Lesdiguières de 1591 :**

- * La DRAC a demandé en 2010 la mise à jour du périmètre de protection des fortifications pour intégrer les ruines de la fortification Lesdiguières que l'on croyait disparues. Il y a actuellement un réel risque de disparition alors qu'il y a un potentiel culturel et touristique.

➤ **De nombreux problèmes sur les chemins :**

- * Il y a eu fermeture des anciens sentiers balcons à l'exception du Sentier de la Procession
- * Il y a eu déviation du chemin historique de la Procession à iso niveau (c'est à dire à plat) et à mi pente :
 - il a été détourné une première fois par ~~un itinéraire~~ une petite déviation (plus pénible) pour contourner le restaurant par au-dessus, et, plus récemment, sur toute sa longueur sur Grenoble, par une grande déviation qui monte beaucoup plus haut et qui redescend (contournement des terrains Gras) ;
 - depuis plus de 2 ans, il y a eu une fermeture partielle du sentier sur La Tronche, le mur instable d'une maison en ruine (maison « Buffet ») menaçant le sentier suite aux travaux de démolitions du propriétaire. Celui-ci a obtenu un permis de construire de 834 m².
- * Absence d'entretien de la partie sentier en terre du chemin Saint Jean vers St Laurent.

➤ **Absence de plan de gestion des espaces et de la fréquentation :**

- * On observe une absence d'entretien des pelouses sèches (sauf un site sur Grenoble), ce qui provoque un risque de fermeture des milieux.
- * On observe également une absence de gestion des arbres et arbustes (des pins ont été

plantés mais seraient à remplacer du fait du changement climatique, et de la présence de chenilles processionnaires du pin).

- * Absence d'entretien de la source St Jean : bouchée par les racines, elle coulait dans le sous-sol. Des travaux sont en cours suite à des flux d'eau dans des caves et sous l'arrêt de bus de la Petite Tronche.
- * Plus généralement, on notera l'absence de plan de fréquentation et l'absence de la moindre mesure de maîtrise des flux.

C/ Absence de plan coordonné de prévention des risques

Les risques sont nombreux, et la plupart s'aggravent :

- * risque incendie (celui du Néron est dans toutes les mémoires) ;
- * risque de chute de blocs (risque récurrent, surtout du côté de Saint-Martin-Le-Vinoux, mais aussi à La Tronche) ;
- * risque de glissements de terrain et d'effondrements d'anciennes galeries creusées par les ciments Vicat, etc. ;
- * tout cela, sans parler des risques d'accidents qui sont multipliés non seulement par la pratique du VTT, mais par le VTT électrique qui donne accès à la montagne à un nouveau public qui a peu d'expérience de ce genre de (lourds) engins.

Au regard du grand intérêt de ce site remarquable et des nombreuses menaces qui pèsent sur lui, et des nombreux risques à maîtriser, il apparaît donc important et urgent de mettre en place un plan global de protection et de gestion.

Quel contenu devrait-il avoir ? Quelle forme pourrait-il prendre ? Dans quel cadre ?

II/ Comment protéger/aménager le site Rachais/Jalla/Bastille ?

- **Protéger la biodiversité en mettant en place une protection forte du site par un dispositif approprié**
 - * Monter un dossier pour une demande de protection forte des zones patrimoniales particulières (prairies sèches) : par exemple par un Arrêté de Protection de Biotope (APB ou APPB, ou un Arrêté préfectoral de protection des habitats naturels - APHN).
 - * Élaborer un plan de gestion du site pour concilier la nécessaire conservation et la fréquentation pour divers usages.
 - * Organiser une mise en valeur pédagogique.
 - * Faire figurer les pelouses sèches en As dans le PLUI et non en A (zone agricole) et développer les forêts de protection « zone verte » en zone rouge de chute de blocs.
- N. B. : recenser et comparer les différents dispositifs disponibles pour protéger un espace naturel sensible, et examiner celui qui conviendrait le mieux pour ce site
- **Réguler l'accès au site**
 - * Limiter l'accès en automobile à la Bastille en passant par la Tronche aux riverains en commençant par le week-end (?).
 - * Ouvrir au public le parc de la Villa Clément, parc faisant un lien entre les quais et le Rachais. Y réaménager rocailles, bassin et fontaine pour habitants et promeneurs.
- **Mettre en valeur le patrimoine historique :**
 - * profiter de cet aménagement pour mettre en valeur les vestiges de la fortification, et les

souvenirs liés aux guerres de religion (sentier des Huguenots).

- **Retrouver des cheminements piétons de qualité sur des sentiers « balcons »**
 - * Retrouver le chemin historique de la Procession à plat et élargir le petit tronçon de contournement du restaurant du père Gras.
 - * Entretien le chemin saint Jean dans sa partie chemin de terre.
 - * Créer de nouveaux sentiers à un niveau intermédiaire :
 - partant du premier virage du chemin de La Bastille (sur le terrain ville de Grenoble) en biais vers St Laurent (avec vue sur la ruine du rempart) ;
 - partant également du premier virage du chemin de La Bastille mais traversant la grande prairie sèche à mi-hauteur des fortifications.
- **Améliorer la gestion de l'eau :**
 - * réhabiliter la source St Jean, source historique de Grenoble jusqu'en 1854, pour rétablir un accès du public à son eau (droits anciens) et en redistribuer ses parts d'eau vers la Villa Clément. Cette source pourrait aussi – sait-on jamais – être une source d'eau potable en cas de pollution ou d'indisponibilité du système de distribution des eaux de Grenoble.
- **Examiner avec les agriculteurs restants leur éventuelle participation à l'entretien de la zone,** et voir si certaines activités pourraient bénéficier d'un financement au titre des mesures dites « agro-environnementales ».
- **Examiner la pertinence et l'opportunité d'une intervention foncière sur certains terrains.**
- **Passer des conventions avec l'ONF sur les terrains communaux dont elle a la gestion.**
- **Enfin, dernier point mais pas le moindre : il reste à élaborer un Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de l'ensemble du site.**

Conclusion : Il n'y a encore jamais eu d'approche commune des quatre communes concernées et de toutes les associations.

Il est temps de mettre tout le monde autour d'une table :

- * toutes les collectivités locales concernées (les quatre communes, Métro et le PNR et le Département)
 - * toutes les associations de protection de la nature (LPO, Gentiana, Symptétrum, etc.)
 - * toutes les associations représentant les usagers (pour autant qu'elles existent) (Fédération de randonneurs, associations de mise en valeur du patrimoine historique, etc.)
- ..., et de construire un plan global de protection et de gestion de ce site.

Pour nous contacter :

- Sophie D'Herbomez-Provost : sophiedhzp@orange.fr
- Vincent Plauchu : vincent.plauchu@free.fr

Personnes rencontrées : à ce jour (11-10-2021), nous avons déjà rencontré les maires de trois des quatre communes, plusieurs conseillers municipaux, des représentants du PNR, des salariés de la Metro, etc.

Note de synthèse V6 du 11-10-2021